



Don aux petits enfants

Par **alex04160**, le **05/05/2022 à 10:48**

BonjourrrnrnJ'envisage de faire un don d'argent a chacun de mes petits enfants. Légalement sont ils obligés de faire une déclaration de don auprès du fisc ? Si oui y aura t il une incidence sur les impots ?rrnrnMerci de votre réponse.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **05/05/2022 à 13:55**

bonjour,rrnrnles bénéficiaires de ce don manuel doivent le déclarer au trésor public.rnrnvoir ce lien :rrnrn[don manuel](#)rrnrnsalutations

Par **goofyto8**, le **05/05/2022 à 18:13**

bonjour,rrnrn[quote]rrnles bénéficiaires de ce don manuel doivent le déclarer au trésor public.rnrn[/quote]rrnSauf si les petits-enfants en question sont mineurs.rnrnDans ce cas ce sont les parents qui doivent faire une déclaration.